



Entreprise

APPRENTI CRÉATEUR OU REPRENEUR D'ENTREPRISE

ACCOMPAGNER LES APPRENTIS DES TPME À RELEVER LE DÉFI DE LA CRÉATION OU LA REPRISE D'ENTREPRISE

APPRENTI CRÉATEUR OU REPRENEUR D'ENTREPRISE

qu'est-ce que c'est ?

Cet accompagnement est constitué d'un parcours cumulatif :

- coaching d'experts ;
- actions de formation ;
- mentorat, réseautage d'entrepreneurs ;
- accès à des ressources utiles...

En parallèle du contrat d'apprentissage, cette prestation sécurise la reprise ou la création d'entreprise afin de favoriser des choix et décisions éclairés.

1 Bénéficiaires

Entreprises de moins de 50 salariés relevant du champ d'intervention d'Opco EP.

2 Avantages

- Un accompagnement personnalisé.
- Une approche globale pour aider les apprentis à réussir leur création ou reprise d'entreprise.

3 Durée et modalités

- Prestation réalisée par la CMAR PACA.
- Parcours individuel à la carte de 58 heures maximum en présentiel/distanciel.

Plus d'informations : opcoep.fr

4 Contenu

Parcours modulable en 3 phases.

1 De l'envie à l'immatriculation

Coaching individuel

- Transformer son idée en projet ;
- Reprendre une entreprise faite pour soi ;
- Construire son projet de reprise ;
- Évaluer la rentabilité de son projet en réalisant une étude de marché ;
- Chiffrer son projet pour bien choisir son statut ;
- Construire son premier plan d'action commercial ;
- Aborder les aspects financiers : Educfi - Banque de France.

Formation

- Créer son projet d'entreprise ;
- Intégrer le développement durable.

2 Les démarches administratives

- Sécuriser son immatriculation incluant les formalités clés en main.

3 Du lancement de l'entreprise au développement de l'activité

- Le quotidien d'entrepreneur : point de situation.

5 Financement

Coûts pédagogiques financés à 100% par Opco EP.



Frais annexes et rémunérations non pris en charge.

6 Démarche

Pour positionner votre apprenti sur le parcours, 3 étapes sont nécessaires :

1 Pré-inscription par l'apprenti

L'apprenti complète le questionnaire de positionnement :

forms.gle/pBr444qfvrbjUPR7



2 Sélection par le prestataire CMAR

Un conseiller CMAR contacte l'apprenti afin de construire et valider avec lui le parcours adapté à ses besoins.

3 Validation du projet par l'entreprise

L'entreprise saisie sa demande de financement sur [Mes services en ligne](#) :

messervicesenligne.opcoep.fr

en renseignant l'intitulé :

c-PA25_3.16 Apprenti créateur /repreneur d'entreprise



Contactez votre [conseiller Opco EP](#) :
opcoep.fr/mon-conseiller